

## LES ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET ACTUALITÉS



### L'EDITO

Cette année encore, la commune a pu dégager une somme suffisante pour poursuivre ses investissements et, comme elle le fait depuis 2008, n'a voté aucune augmentation d'impôts (si ce n'est le lissage des taux de St-Julien-de-Bourdeilles suite à la fusion).

Toutefois, il nous paraît très important d'attirer votre attention sur le fait que cette situation plutôt favorable ne pourra malheureusement pas être maintenue dans les années à venir malgré les efforts de maîtrise des dépenses réalisés par le conseil et ce pour plusieurs raisons :

- ⇒ Les transferts de compétences à la communauté de communes Dronne et Belle (CCDB) privent la commune de recettes, notamment de celles du site. Certes, les dépenses sont désormais assumées par la CCDB, mais les entrées nous permettaient de disposer d'une trésorerie suffisante qui nous évitait d'ouvrir des lignes de trésorerie auprès des partenaires bancaires. De plus, nous parvenions régulièrement à dégager un résultat positif.
- ⇒ Le transfert de l'eau à un syndicat, imposé par l'État, nous prive également d'une trésorerie intéressante. La commune percevait en effet une quote-part sur les montants des consommations. Certes, l'eau fait l'objet d'un budget annexe mais les sommes perçues alimentaient également la trésorerie de la commune.
- ⇒ L'assainissement collectif dont la gestion offrait les mêmes avantages va également être transféré en 2018 ou 2019 à la communauté de communes avec les mêmes conséquences. De plus, comme le service administratif consacrait du temps à ces services, nous pouvions imputer la part équivalente des salaires des agents concernés sur les budgets annexes correspondants, ce qui allégeait d'autant les charges de fonctionnement du budget général. Cela n'est plus possible dès cette année pour le budget de l'eau et ne le sera plus pour l'assainissement dès le transfert de cette compétence à la communauté de communes.
- ⇒ Le loyer acquitté par le Pays Périgord Vert (soit 5.500 € par an) ne sera plus perçu à partir de juillet 2017, cette association se déplaçant dans les locaux communautaires de Champsagnac.

Parallèlement, certaines cotisations à des organismes ou syndicats augmentent parfois de façon importante :

- ◆ La contribution obligatoire au Service Départemental d'Incendie et de Secours a augmenté de 5.000 € cette année.
- ◆ La participation de la commune au SIVOS (gymnase et transport scolaire) est en hausse de plus de 20.000 € (28.000 € en 2016 contre 51.000 € en 2017), et sans doute davantage en 2018, suite au remboursement de prêts réalisés pour financer les travaux de remise en état du gymnase et à la modification du calcul de la part des communes.

Il en est ainsi de la plupart de ces organismes, étant précisé que l'adhésion est bien souvent obligatoire ou rendue indispensable.

SUITE p.2

Par ailleurs, suite à un transfert de charges de l'État sans contrepartie financière, la communauté de communes (CCDB) a dû prendre en charge l'instruction des dossiers relatifs au droit du sol (permis de construire, déclaration de travaux...) et n'a, à ce jour, demandé aucune participation aux communes. Dans la mesure où elle subit, elle aussi, une baisse conséquente des dotations, elle va sans doute être contrainte de solliciter une contribution de la part des communes, ce qui représenterait pour Brantôme en Périgord le versement d'une somme de l'ordre de 14.000 € par an.

Le fonds « FPIC » versé à la communauté de communes par l'État et réparti ensuite entre la CCDB et les communes membres vient de connaître une baisse de 80.000 €.

En 2018, nous devrions encore échapper à la baisse des dotations suite à la fusion des communes de Brantôme et de St-Julien-de-Bourdeilles mais tel ne sera pas le cas en 2019 et il faut nous y préparer.

Chaque citoyen qui est aussi (mais pas toujours) contribuable peut comprendre que les élus font de leur mieux pour conserver le meilleur service possible à la population en essayant même de l'améliorer. Mais le concours de tous est indispensable.

Entre la baisse des recettes et la hausse des dépenses, entre les exigences toujours plus lourdes en matière de sécurité et les contrôles obligatoires réalisés par des organismes agréés qui ont également un coût, les prochains budgets ne seront pas simples à construire mais nous nous y emploierons toujours avec la même volonté et le même engagement.

Mme le Maire

# BUDGET COMMUNAL 2017

Le budget primitif de la commune de Brantôme en Périgord pour 2017 a été adopté par le conseil municipal dans sa séance du 10 avril 2017.

Comme pour les précédents, ce budget a été élaboré avec le souci permanent de la meilleure utilisation possible des deniers publics.

La section de fonctionnement s'équilibre cette année à hauteur de 2.270.219 €.

Les produits fiscaux, qui représentent 51 % des recettes, sont estimés à 1.149.539 €, contre 1.160.138 € perçus en 2016.

Une nouvelle fois, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Leur évolution est due uniquement à la convergence entre les taux appliqués sur les anciennes communes de Brantôme et de Saint-Julien-de-Bourdeilles.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF), versée par l'État, se maintient à 305.486 € en 2017.

Les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de 924.641 € (41 % des dépenses de fonctionnement). Elles sont bien maîtrisées car elle reste très en deçà de 50%.

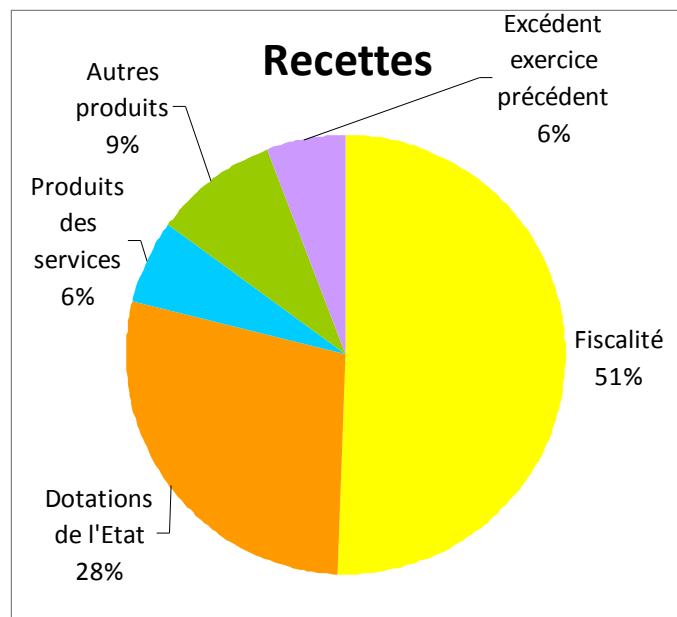
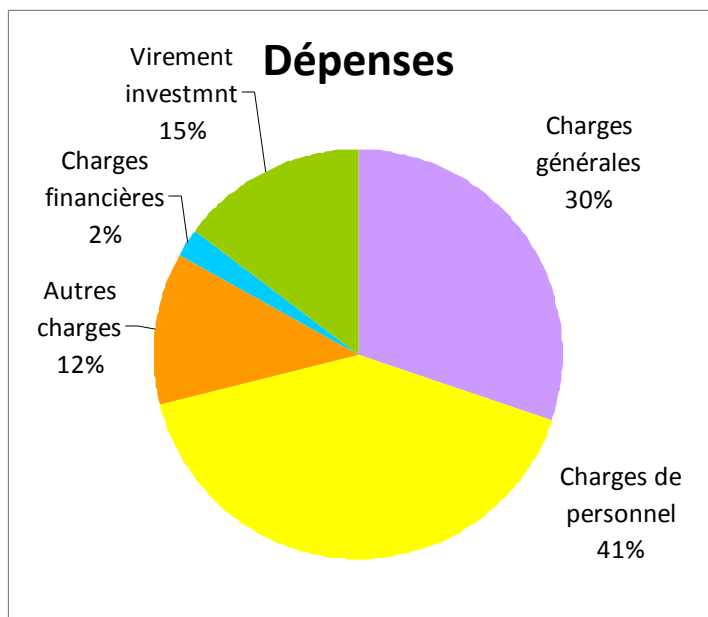
Mme le Maire fait part de participations obligatoires à certains organismes (SDIS, SIVOS) qui augmentent de façon importante. Cependant, les efforts soutenus de maîtrise des dépenses permettront de dégager un autofinancement à hauteur de 83 % des recettes d'investissement, assurant ainsi le remboursement du capital de la dette (155.980 €) et l'essentiel de nos investissements de l'année.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), reflet de nos investissements de l'année en cours, représente 73.001 € pour 2017. J'ajoute qu'aucun emprunt n'est prévu cette année.

Ainsi, compte tenu du contexte et grâce aux efforts de gestion, le niveau en investissement reste important cette année (plus de 928.000 €), dont 374.983 € correspondent au paiement de travaux réalisés en 2016.

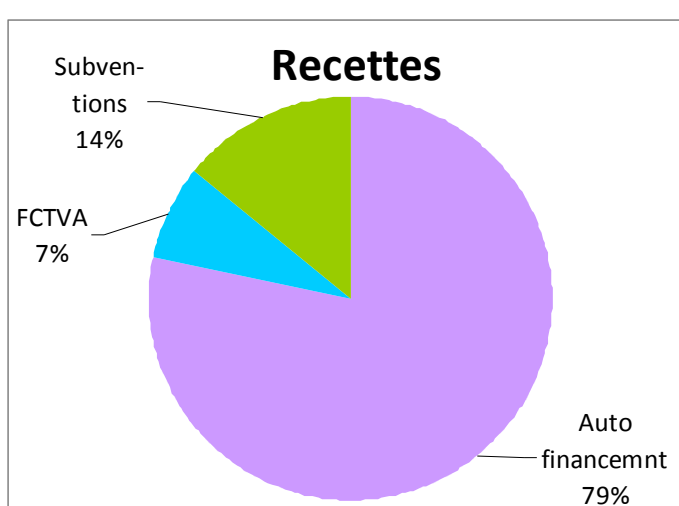
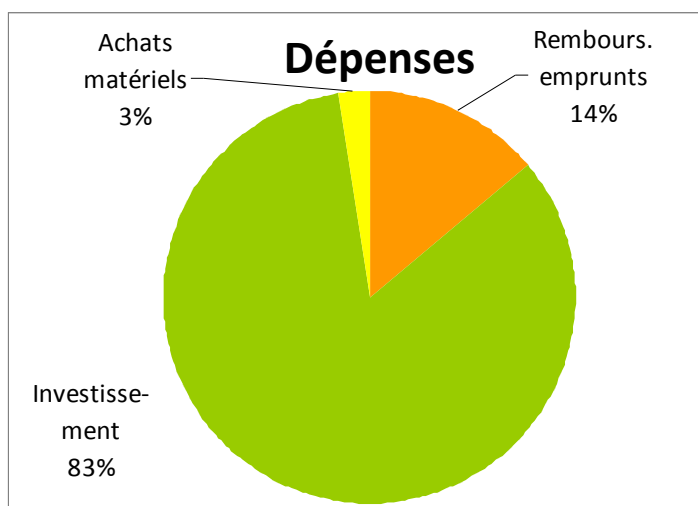
Cyrille LIENARD

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017



DÉPENSES		RECETTES	
Charges générales	687 864,00 €	1 149 539,87 €	Fiscalité locale
Charges de personnel	924 641,78 €	639 706,00 €	Dotation de l'Etat
Autres charges	274 151,00 €	141 300,00 €	Produits des services
Charges financières	48 800,00 €	209 369,00 €	Autres produits
Virement investissemnt	334 762,60 €	130 304,51 €	Exc. exercice précédent
<b>Total</b>	<b>2 270 219,38 €</b>	<b>2 270 219,38 €</b>	

# BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017



DÉPENSES		RECETTES	
Rembours. Emprunts	155 980,00 €	772 271,02 €	Autofinancement
Investissement	928 500,00 €	0,00 €	Cession
Achats matériels	29 340,00 €	73 001,01 €	FCTVA
		140 084,55 €	Subventions
		128 463,42 €	Exc. exercice précédent
<b>Total</b>	<b>1 113 820,00 €</b>	<b>1 113 820,00 €</b>	

# LES INVESTISSEMENTS VOTES EN 2017

## Voirie - Aménagement urbain : 384.507 €

- ◆ Travaux voirie comprenant, notamment, la réhabilitation du trottoir avenue des Martyrs et un programme de goudronnage et de réfection de voies communales : 56.000 €
- ◆ Renouvellement des jeux (à l'aire de jeux Chemin du Vert Galant et à l'école maternelle). Le contrôle de sécurité a en effet relevé des aspects non conformes. Les jeux ont beaucoup été utilisés depuis 2008 et en partie dégradés, et un renouvellement s'impose : 20.000 € →
- ◆ Travaux d'accessibilité des toilettes publiques : 12.000 €
- ◆ Enfouissement du réseau électrique route de Thiviers : 60.000 €
- ◆ Panneaux et mobilier urbain : 10.000 €
- ◆ Acquisition de matériel « zéro phyto » et panneautage zone humide : 22.000 €. A noter cependant que des subventions importantes ont été obtenues grâce au travail de l'adjointe à l'environnement.
- ◆ Enfouissement des réseaux avenue de Périgueux (3ème tranche) : 30.000 €

## Bâtiments : 326.298 €

- ◆ Accessibilité gendarmerie.
- ◆ Mise aux normes de la salle des fêtes de St-Julien.
- ◆ Éclairage complémentaire du parking de la salle du Dolmen.
- ◆ **Abbaye : 129.435 € dont** fin des travaux d'accessibilité et poursuite de la mise aux normes électriques de l'aile nord, de la mairie et du Dortoir des moines.
- ◆ **Groupe scolaire : 129.745 € dont** le préau de l'école maternelle, l'acquisition de vestiaires, la rénovation de la salle de sieste et la mise en sécurité (alarmes, etc.) ; ainsi que le remplacement du lave-vaisselle au restaurant scolaire.

## Sports et loisirs : 79.795 €

- ◆ Travaux pour le Club athlétique de football (C.A.B.) : 11.845 €, notamment pour une nouvelle main courante sur le terrain annexe.
- ◆ Club House et buvette du CAB : 40.000 € > frais de lancement du marché et de maîtrise d'œuvre pour le nouveau Club House. Nous faisons de notre mieux pour que ce dossier avance. Mais, à ce jour, aucune assurance de versement de subventions n'a été obtenue. Nous ne pouvons pas commencer les travaux avant d'y être autorisés par les collectivités ou organismes financeurs.
- ◆ Mise aux normes diverses.

## Cimetières :

Colombarium de St-Julien et végétalisation du cimetière de Brantôme (enherbement des allées principales et fleurissement « zéro phyto ») : 19.200 €

## Réserve foncière : 89.000 €

Acquisition du terrain pour la caserne du centre de secours : 70.000 €



Aire de jeux en chantier.

Ouverte depuis 8 ans, l'aire de jeux a été beaucoup utilisée, preuve de l'intérêt que lui portent nos jeunes concitoyens.

Or plusieurs jeux usagés ne correspondaient plus aux normes et il était devenu indispensable de les renouveler et de réaménager l'ensemble de l'espace afin de répondre aux nouvelles attentes des enfants mais aussi aux règles de sécurité.

Les travaux en cours seront achevés début juillet et les désagréments consécutifs aux quelques jours de fermeture seront compensés par les nouveaux jeux qui devraient faire la joie des utilisateurs.

À noter également que l'aire de jeux de l'école maternelle sera elle aussi prochainement rénovée.

# LA BAIGNADE

Pas encore ouverte officiellement mais déjà utilisée !

Après chaque hiver, un renouvellement du sable sera nécessaire. Cette opération se déroulant pour la première fois, nous avons préféré faire intervenir une entreprise spécialisée afin que nos agents puissent se former dans la mesure où cette mission leur incombera dans le futur.

Nous en avons profité pour faire modifier la berge, en accord avec les services de l'État et notamment la police de l'eau, avec le syndicat des Rivières.

À l'occasion de ces travaux, nous avons découvert des anomalies qui auraient pu avoir des conséquences dommageables :

- ⇒ des arbres étaient quasiment ensevelis sous les merlons et granulats ;
- ⇒ de la ferraille dépassait de la poutre béton.

Ces anomalies n'avaient donc pu être détectées l'an passé lors de la visite de conformité réalisée par les différents services concernés.



Nous allons intervenir auprès de la société responsable et, faute par elle d'assumer les conséquences des malfaçons, envisageons d'engager un recours en justice.

L'entreprise qui vient d'intervenir a mis fin aux désordres et effectué un travail tout à fait conforme.

La baignade sera officiellement ouverte le 10 juillet et sera surveillée par une jeune maître nageuse, tous les jours sauf le lundi, de 11h30 à 17h45, jusqu'au 20 août.

## POURQUOI UNE HAUSSE DES TARIFS ?

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et à la tendance actuelle aux regroupements généralisés, l'État ne souhaite plus que les communes continuent à gérer leur eau potable de façon autonome et isolée.

Ainsi, l'État nous a contraints à rejoindre le Syndicat de la Chapelle-Faucher / Cantillac (SIAEP) et ce à compter du 1er janvier 2017.

Le prix de l'eau dans la commune historique de Brantôme est actuellement inférieur à celui fixé par le syndicat. Comme il faut parvenir à une harmonisation des tarifs, un lissage du prix de l'eau sera mis en place. Il connaîtra une hausse étalée sur plusieurs années jusqu'à atteindre celui déterminé par le syndicat.

La commune historique de St-Julien-de-Bourdeilles ne sera pas concernée par cette hausse car les tarifs se situent déjà dans la fourchette du syndicat.

## EAU DE PLUIE OU DE PUIITS

L'agence régionale de santé (A.R.S.) attire l'attention des personnes, de plus en plus nombreuses, qui utilisent l'eau de pluie ou celle de puits.

Afin que de telles utilisations ne présentent pas de risques sanitaires, il est indispensable d'éviter un retour d'eau qui se produit lorsque le réseau privé est relié au réseau public.

Ce phénomène peut être provoqué par deux phénomènes :

- ⇒ une dépression dans le réseau public – due à des travaux, une casse dans le réseau, une ouverture rapide de bornes incendie pour éteindre un feu, etc. – qui crée un siphonage, une aspiration de l'eau du puits ou de pluie de la maison d'habitation vers le réseau public ;
- ⇒ une contre-pression : le réseau non potable (pluie ou puits) a une pression plus élevée que celle du réseau public. L'eau est refoulée dans le réseau public.

Pour que les eaux de pluie, forages et puits ne présentent aucun risque pour votre santé et celle des autres, il est INDISPENSABLE :

- ⇒ de séparer physiquement les réseaux public et privé (aucun contact entre les deux réseaux) par la mise en place de dispositifs techniques ;
- ⇒ de faire contrôler par un professionnel (agent du service de distribution d'eau potable) vos installations : dispositifs de prélèvement et installations privées de distribution d'eau issue de prélèvement (puits ou forages et récupérations d'eau de pluie) ;
- ⇒ de respecter la réglementation qui définit les règles communes d'utilisation et de mise en service (déclaration d'un puits ou récupération d'eau de pluie).

**S.R.B. DRONNE**

SUITE p.7

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les communes des anciens cantons de Brantôme et Champagnac-de-Belair ont adhéré au Syndicat De Rivières du Bassin de la Dronne, dénommé SRB Dronne – anciennement SyMAGE Dronne. Il s'agit d'un syndicat de rivière intervenant sur la Dronne et ses affluents, entre Quinsac et la Roche-Chalais.

Issu de la fusion entre le Syndicat du Bassin Versant de la Lizonne et du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de la Dronne intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le SRB Dronne intervient en tant que conciliateur et médiateur territorial entre propriétaires riverains, services de l'État et collectivités pour une gestion concertée, équilibrée et durable de nos rivières en tenant compte des usages économiques et des écosystèmes.

Le Syndicat est présent sur 81 communes, avec la Dronne, colonne vertébrale du territoire, et **un linéaire total de gestion de cours d'eau d'environ 650 kilomètres**. Cette collectivité dispose notamment de 4 agents spécialisés, chargés de réaliser des travaux en bord de rivières et au sein des zones humides riveraines ; des interventions sur les cours d'eau peuvent ainsi être engagées de manière rapide en fonction des problèmes et de l'urgence identifiés.



Dégagement du pont coudé lors d'un épisode de crue – printemps 2016.

Le SRB Dronne a également pour vocation de réaliser un suivi des milieux aquatiques, de sensibiliser les riverains, les élus et plus largement le grand public, à leur valeur patrimoniale et aux problèmes auxquels la collectivité doit faire face. Le diagnostic à l'échelle du territoire dit « Dronne amont et affluents » est très avancé et des travaux de grande ampleur pourraient intervenir dès la fin de l'année prochaine. D'ores et déjà, des interventions d'extraction de bois mort et d'arbres en travers du cours d'eau et de gestion de zone humide sont régulièrement



Faucardage par l'équipe rivière sur la Dronne.

réalisées, en lien avec la commune. Le faucardage des herbiers de la Dronne est réalisé en interne par le Syndicat, avec un souci de concilier les activités humaines en créant une veine d'eau principal et de conserver certains végétaux d'intérêt et patrimoniaux pour les espèces présentes (poissons, canards, libellules...). Des séances de Temps d'Activités Périscolaires ont également eu lieu cette année sur la commune.

Une mission de coordination pour le piégeage de ragondins a été mise en place en 2015 pour réaliser la régulation de ce nuisible à l'échelle de ce vaste territoire. Aussi, ce ne sont pas moins de 4126 individus capturés en 2015 pour 3138 en 2016. Sur la commune de Brantôme en Périgord, la pression de piégeage pourrait être plus intense et le Syndicat appelle des piégeurs agréés à contacter la collectivité pour plus de renseignements et éventuellement rejoindre ce réseau.

Le Syndicat bénéficie pour la réalisation de ces actions de l'aide de différents partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les Conseils Départementaux Dordogne et Charente, la Région Nouvelle Aquitaine et les Fédérations de Pêches 24 et 16.

Le président, Jean-Didier ANDRIEUX, le vice-président du secteur « Dronne amont et affluents », Jean-Michel CHABAUD, l'ensemble des élus et le technicien de rivières, Mathieu RONZE, sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le SRB Dronne dispose d'un site internet : [www.rivieres-dronne.com](http://www.rivieres-dronne.com) et d'une page Facebook : Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne pour la diffusion des informations et la présentation des actions entreprises.

SRB Dronne, 9 ter rue Couleau, 24 600 RIBERAC – 05 53 91 98 70.

S  
.  
R  
.  
B  
.  
D  
R  
O  
N  
N  
E

# C

## DÉGRADATIONS...

Encore une fois, les jardinières de la passerelle Eiffel ont subi les outrages de certains d'entre nous : fleurs coupées et jetées à l'eau puis carrément arrachage de tous les bulbes pour re-



planter chez soi. Pont Notre-Dame : le contenu d'une jardinière complète a été jeté à l'eau (une partie est tombé sur le bateau dessous). Puis avenue du Dr. Devillard : un magnifique buis a été arraché avec sa motte et d'autres ont été piétinés. Les bordures en fer plat au massif des troubadours fraîchement réalisées ont été embouties par une voiture...

# I

Il est inadmissible que de tels comportements aient lieu. Aussi, nous vous rappelons qu'il y a des fleuristes et une coopérative agricole à Brantôme où vous pouvez vous procurer plants, fleurs et autres végétaux...

# V

Les jardinières de la passerelle Eiffel vont être supprimées. Nous perdons tous un agrément floral bienvenu sur cette passerelle, à cause du comportement malveillant de quelques-uns.

# I

Les responsables identifiés seront poursuivis pour obtenir le remboursement des sommes engagées pour réparer, replanter...

Nous pourrions également parler des dégradations des toilettes publiques ou des panneaux, des potelets cassés, etc.

# S

**Le civisme est un devoir, la vie en collectivité ne trouve l'harmonie que par l'implication de chacune et chacun (y compris les plus jeunes !), sûrement pas en attendant que la collectivité fasse et paie (fonds publics pour rappel) sans rien dire.**

## ORDURES MÉNAGÈRES...

Voilà l'un des beaux tableaux que la commune offre aux habitants et aux visiteurs !

Des personnes sans scrupule déposent toutes sortes d'objets près des containers au lieu de faire l'effort de les transporter à la déchetterie ; les sacs sont laissés sur le sol au lieu d'être vidés dans les containers.

Ce manque de civisme est inacceptable et indigne de Brantôme.

Faudra-t-il que la commune augmente les impôts de façon conséquente pour recruter des agents et du matériel supplémentaires afin de suppléer les incivilités de certains habitants ? Faudra-t-il équiper tous les sites de caméras ?

Les fonds qui seront consacrés à ces acquisitions ne pourront malheureusement pas l'être à d'autres projets pourtant bien utiles...

Une nouvelle fois, nous vous demandons un PETIT EFFORT pour que la commune demeure attractive.



# M

# E

# !

## DEMANDEZ-LUI CONSEIL...

**RAYMONDE BEAU**, l'ambassadrice du tri pour le SMCTOM, sera présente à Brantôme le **mardi 26 septembre de 13h30 à 17h00**, à l'Office de tourisme ; et le **vendredi 22 décembre de 8h30 à 12h30** sur le marché.



# RAMASSAGE DES ORDURES

## RAMASSAGE DES ORDURES

Pour plus d'informations :

- <http://smctom-nontron.fr/>

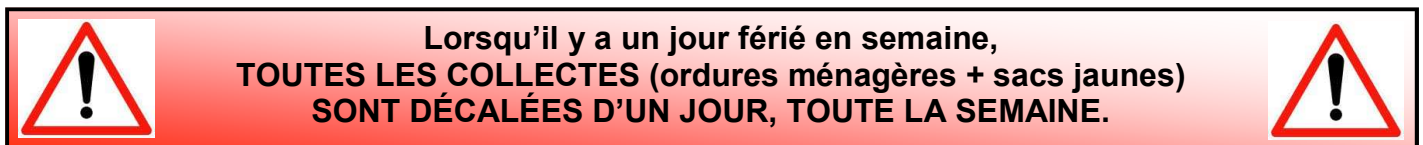
- 05-53-56-20-52

### RAPPEL : COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

Brantôme - ville	Lundi et vendredi matin	Ordures ménagères
	Mardi matin	Sacs jaunes
Brantôme - campagne	Mardi matin *	Ordures ménagères
	Jeudi après-midi (semaine impaire)	Sacs jaunes
Saint-Julien	Mercredi après-midi	Ordures ménagères
	Jeudi après-midi (semaine paire)	Sacs jaunes

\* **Sauf :** la Côte, le Châtenet et les Combes où la collecte aura lieu le lundi.

\* **Sauf :** Puy Henri et la Foresterie où la collecte aura lieu le mercredi.



Nous vous rappelons que, afin d'améliorer la collecte des ordures ménagères dans la commune de Brantôme en Périgord et dans les villages alentours, avec l'aide du SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), nous avons déjà installé plusieurs containers semi-enterrés. Ces containers sont installés par trois mais pourront être multipliés si cela est nécessaire :

- un container pour les ordures ménagères ;
- un container pour les éléments récupérables ou matières sèches ;
- un container pour les verres récupérables.

4 lieux autour de Brantôme ont ainsi été équipés :

- rue du Moulin du couvent, au bout du parking Henri IV (parking des canoës) ;
- au Chaboussier, rue du 8 mai 1945 (face à la salle de la RPA) ;
- rue du Vert Galant, au parking des camping-cars ;
- route de Bourdeilles, sur le nouveau parking.

**Pour la collecte des éléments récupérables ou matières sèches dans ces nouveaux containers, les sacs jaunes ne sont plus utiles : les matériaux récupérables doivent être vidés directement dans le réceptacle.** Aucune matière périssable n'est tolérée dans ces containers de matériaux récupérables, comme dans les sacs jaunes actuels.

Les encombrants, cartons et autres, doivent être impérativement apportés à la déchetterie à la zone artisanale de Font Vendôme, tout comme les déchets verts, pour être recyclés.

Les commerçants ont une benne qui leur est réservée à la déchetterie pour les bouteilles en verre.

**RAPPELONS** que lorsque ces déchets sont déposés dans les containers pour les ordures ménagères ou à côté (voir photo p.8 !), ils sont pesés et facturés aux Brantômains. Le dépôt à la déchetterie est gratuit pour les particuliers.

Christian NEYCENSAS

## ÉTAT DES LIEUX

Nous ne pourrions pas faire de miracle ! La configuration du bourg ne permet pas d'augmenter le nombre de places en centre-ville, d'autant que les accès aux places ne sont pas faciles. Il existe actuellement **298 places en centre-ville** ou tout près dont **152 gratuites**.

Les parkings extérieurs à l'îlot, dont la plupart sont à 3 minutes à pied environ du centre, peuvent accueillir **491 véhicules**.

Grâce aux prés acquis par la commune et à ceux qui lui sont prêtés **pendant l'été** nous bénéficions de **1 012 places supplémentaires**.

**Pendant les mois d'été nous disposons donc au total de 1 800 places de stationnement dont 146 seulement sont payantes.**

Nous avons effectivement ajouté des places en zones bleues afin de favoriser l'accès aux commerces en évitant les « voitures ventouses ».

## LA PROBLÉMATIQUE DE LA RUE PUYJOLI

Vous avez constaté que cette rue y compris la partie pavée entre les places du marché et d'Albret ainsi que l'entrée du pont étaient très dégradées et présentaient des dangers (chutes de plusieurs personnes). Nous avons donc été contraints de faire réhabiliter ces espaces.

Le coût total de ces travaux s'est élevé à 54.000 € TTC. La communauté de communes a participé à hauteur de 3.300 €. C'est donc une dépense importante pour la commune qu'il ne sera pas possible de reconduire tous les 6 ou 7 ans...

En effet, l'entreprise qui a réalisé les travaux nous a bien précisé qu'il était **INDISPENSABLE** de limiter le stationnement afin que les voitures puissent rouler bien au milieu de la chaussée et éviter ainsi de provoquer de nouveaux affaissements. L'architecte avait déjà attiré l'attention des élus sur ce risque.

Nous avons néanmoins essayé de prendre en compte les besoins de chacun et de ne pas nuire aux activités des professionnels de la rue en laissant des emplacements où cela était possible. D'autre part, un espace va être réservé aux livraisons.

**L'Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.), Romain Meaud, qui depuis le 1er mai remplace Hervé Grégoire désormais retraité, a reçu pour instruction formelle de faire respecter scrupuleusement la zone bleue dans la rue – comme tous les arrêtés pris en matière de stationnement – en verbalisant les contrevenants.**



Les automobilistes ne respectant pas toujours les panneaux, ni le simple bon sens, nous avons été contraints de neutraliser par des plots (plus visibles que les précédents) les accès aux rues perpendiculaires à la rue Puyjoli. Des voitures stationnaient en effet régulièrement à l'entrée de ces rues !

Certains espaces ont été également soustraits au stationnement pour permettre l'installation de présentoirs par les commerçants afin d'attirer les clients. Précisons que les commerçants qui exposent en bord de rue acquittent un droit de place à la commune.

## Mise en place d'un « TARIF PRÉFÉRENTIEL » sur les PARKINGS PAYANTS

Afin que les mêmes règles s'appliquent à chacun, tout véhicule qui ne sera pas pourvu d'un ticket de stationnement valable sera verbalisé.

Certaines personnes, pour des raisons professionnelles ou résidentielles, ont besoin de stationner de façon prolongée et rencontrent des difficultés pour renouveler leur ticket de parcimètre dans les délais. Aussi le conseil municipal a-t-il décidé de mettre en place un tarif préférentiel sous forme d'abonnement.



Ce forfait permettra à ceux qui le souscriront de stationner sur n'importe quel emplacement payant de la commune (sauf en cas d'animations ou de marchés) pour **une somme forfaitaire annuelle de 280 €**. Il devra être pris **du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin** de l'année suivante et devra être renouvelé chaque année. Seul un véhicule par établissement professionnel ou domicile pourra en bénéficier.

**40 forfaits maximum seront disponibles et attribués aux résidents et professionnels à proximité des places payantes**, en fonction de l'ancienneté de la demande. L'arrêté précisant les conditions d'attribution est disponible en mairie. Vous pouvez d'ores et déjà présenter votre demande avec un justificatif de domicile ou de domiciliation du local professionnel, un extrait Kbis ou du répertoire des métiers et une copie de la carte grise du véhicule.

Nous avons limité le nombre de forfaits afin de laisser malgré tout des emplacements accessibles aux autres usagers.

**Précisons toutefois que la loi ne permet pas de réserver un emplacement dédié pour l'abonné. Les zones bleues sont bien sûr exclues de ce dispositif.**

Précisons également que les modalités liées à ce tarif préférentiel de stationnement pourront faire l'objet de modifications l'année prochaine après une année d'essai.

## RAPPEL !

**ZONES BLEUES = stationnement gratuit et limité à 1h avec le disque bleu**

- > place d'Albret (places matérialisées en bleu)
- > place du Marché
- > rue Puyjoli
- > places réservées aux clients de la pharmacie, parking du Vert Galant (expliqué dans un précédent bulletin)



**PARKINGS PAYANTS = horodateur**

- > place d'Albret (places matérialisées en blanc)
- > quai Bertin
- > places Charles de Gaulle
- > parking Henri IV

## RÉFORME DU STATIONNEMENT à partir du 1er janvier 2018 (loi MATPAM)

L'absence de ticket ou le dépassement du temps de stationnement ne feront plus désormais l'objet d'une amende mais d'un forfait post-stationnement qui sera perçu par la commune.

Toutes les autres infractions aux règles de stationnement demeurent passibles d'amendes pénales.

Les horodateurs vont devoir être adaptés à cette nouvelle réglementation. Les tarifs dont la progressivité en fonction de la durée de stationnement sera importante, vous seront communiqués dans le bulletin de fin d'année.

## RAPPEL DU PROJET COMMUNAL

Nous vous rappelons que la commune a acquis une grande grotte sur la route de Bourdeilles à quelques minutes à pied de l'abbaye. Elle peut « héberger » une trentaine de véhicules.

Des travaux d'équipement nécessaires seront réalisés dès qu'une vingtaine de personnes aura manifesté son intérêt pour ce projet qui peut être vraiment intéressant au vu de la réforme du stationnement. L'abonnement pourrait être de l'ordre de 25 à 30 € par mois.

**Nous invitons tous ceux qui envisagent d'utiliser cet espace à s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie dans les meilleurs délais. Les premiers inscrits seront prioritaires.**



**ZONE  
PIÉTONNE  
DE 14h A 19h**

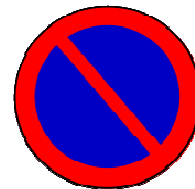
**Sauf  
accès garages  
et RV médicaux**

La RUE PUYJOLI sera PIÉTONNE  
et donc fermée à la circulation  
ET au stationnement  
tous les après-midi de 14h à 19h  
du 13 juillet au 20 août inclus.

L'accès aux garages des riverains sera évidemment autorisé, de même que l'accès pour les consultations médicales.



**DE 9h A 14h  
MAXI 1h**



**DE 14h A 19h**

**Sauf RV médicaux**

⇒ Afin que cette mesure porte ses fruits et rende la rue plus attrayante,  
**MERCI de bien vouloir respecter la signalétique.**



## CARTES D'IDENTITÉ : DEMANDE ET RÉCEPTION

Désormais, les demandes de cartes nationales d'identité sont recueillies dans 15 mairies seulement en Dordogne équipées d'un dispositif de recueil permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes par le biais d'un capteur. Les mairies les plus proches pour la commune sont Périgueux, Nontron, Thiviers et Ribérac. Nous avons demandé à ce que la commune soit également équipée d'un dispositif de recueil mais n'avons pas obtenu satisfaction.

Toutefois, le demandeur d'une carte d'identité peut effectuer une pré-demande sur Internet et la Préfecture a accepté d'équiper la commune d'un ordinateur pour permettre aux usagers qui le souhaiteraient d'effectuer cette pré-demande en ligne à la mairie de Brantôme en Périgord où ils pourront être assistés dans cette démarche.

Règles relatives aux mineurs : pour le passeport comme pour la carte d'identité, les empreintes sont recueillies à partir de l'âge de 12 ans au moment du dépôt de la demande. **La présence du demandeur, quel que soit son âge, est obligatoire lors du dépôt de la demande. Elle est en revanche facultative pour la remise du titre, à l'exception des passeports remis aux mineurs de plus de 12 ans pour vérification du fonctionnement de la puce.**

## La 4G arrive... Que faire en cas de brouillage TV ?

Depuis quelques semaines maintenant, Orange procède à la mise en service 4G de relais de téléphonie mobile sur Brantôme en Périgord grâce à la bande de fréquence 800Mhz. Ce nouveau réseau vous permettra de bénéficier de débits dix fois supérieurs à celui des réseaux mobiles de troisième génération.

Les fréquences de la bande 800MHz sont adjacentes à celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT) ; leurs utilisations sont donc susceptibles de créer, ponctuellement, des perturbations de la réception de la TNT. L'Agence Nationale des Fréquences (Établissement Public de l'État) a donc mis en place un centre d'appel avec pour numéro le 0 970 818 818 (prix d'un appel local) pour le signalement des dysfonctionnements. Orange prendra à sa charge la résolution des perturbations si elles sont occasionnées par la mise en service de ses sites.



## LOTISSEMENT LAPOUGE :

### ENFIN ÉCLAIRÉ !

### ET DE NOUVEAUX TERRAINS DISPONIBLES

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter la mairie : 05-53-05-70-21.

Avec l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), nous vous rappelons que de nombreux terrains risquent de ne plus être constructibles ! Nous invitons donc ceux qui ont des projets de construction à déposer leur permis de construire d'ici 2018.

### POUR RESTER AUPRÈS D'UN PROCHE HOSPITALISÉ...

Où aller lorsque l'établissement dans lequel un proche est hospitalisé ne peut mettre à disposition un lit d'accompagnement ? Il existe la solution des Maisons d'accueil qui offrent dans un grand nombre de villes un hébergement confortable à proximités des établissements de soins (hôpital, clinique, Epha).

Ainsi, à Bordeaux, c'est la Maison d'accueil « La Pelouse » qui met à la disposition des familles ses 36 chambres, toutes équipées de leur salle de bain et toilettes. Pour un tarif modéré et dégressif suivant les ressources (de 46,70 € à 20,50 €), les hébergés bénéficient d'un dîner, de la nuitée et d'un petit déjeuner (pour le déjeuner, une cuisine est mise à leur disposition). Tout est fait pour que les familles se sentent au mieux, dans un climat chaleureux et plein d'humanité. Il est vrai que « La Pelouse » est gérée par une association à but non lucratif, l'Association pour l'Accueil des Familles d'Hospitalisés, qui fait appel à des salariés et à des bénévoles, toujours attentifs aux besoins des uns et des autres.

« La Pelouse » est très bien située puisqu'elle se trouve juste en face de l'hôpital Pellegrin, avec également une station de tram et d'arrêts de bus tout aussi proches. Enfin, cette Maison d'accueil est la seule structure de ce type agréée par la Sécurité sociale dans la région.

Pour réserver une chambre il est recommandé de s'y prendre assez tôt :

- ⇒ soit en téléphonant au 05-56-93-17-33 ;
  - ⇒ soit en déposant une demande sur le site Internet de La Pelouse
- [www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr](http://www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr).

Le Président,  
Professeur Jean-Paul Broustet

# S A N T E



### COLLECTE DE SANG

Salle du Dolmen

Mercredis  
de 15h à 19h :

**27 septembre**

**22 novembre**

Imagine For Margo



La **Clinique Pierre de Brantôme** Organise :

- Une Marche de 10km départ et retour de la Clinique
- Un Vide Grenier et Vente de Gâteaux / Crêpes

**Le Dimanche  
10 Septembre 2017 à 10h**

**10€ par personne comprenant un Repas de l'Amitié**  
Inscription au **06.83.32.75.16** jusqu'au **28 Août 2017**  
Places limitées

Imagine  **POUR DES ENFANTS SANS CANCER**

Les fonds seront entièrement reversés à l'Association Imagine For Margo qui a pour objectif la lutte contre le cancer chez les enfants. [enfantssanscancer.com](http://enfantssanscancer.com)

E

# DITES-LE AVEC LES FLEURS

Marie MESNAGE

N

## LE CIMETIÈRE DE BRANTÔME

V

Les travaux effectués au cimetière de Brantôme durant les mois de mars et avril vont permettre de profiter dès cette année d'un **fleurissement agréable au bas des murs intérieurs et à proximité du columbarium** ; les entrées principales ont été agrémentées de **massifs fleuris** plus denses et pérennes.

I

Les **allées principales** (plus de 2 mètres) ont été **végétalisées** à l'aide d'un « hydroseeder » afin d'optimiser la prise de la semence qui sera alors plus dense, plus résistante et mieux enracinée. Le mélange de semences choisi est particulièrement résistant à la sécheresse et au piétinement.

R

Entre les tombes, du **sédum** a été déposé pour qu'il puisse au fur et à mesure former un **tapis végétal** ; cela permettra de ne plus avoir à désherber ces zones.

O

Le succès de ces opérations nécessite de la **patience et la non intervention** des particuliers que nous sommes tous lorsque nous nous rendons sur les concessions de nos proches. Aussi, nous insistons fortement sur la nécessité de ne pas toucher aux zones hors de vos concessions.

N

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur **l'évolution du règlement du cimetière qui interdit dorénavant tout usage de produit phytosanitaire dans son enceinte** (parties communes et concessions). Comme la loi le prévoit, seuls les produits compatibles avec l'agriculture biologique sont autorisés. Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter – la meilleure des options étant la végétalisation de toutes les parties le permettant et le désherbage manuel.

N

## CONCOURS MUNICIPAL DE FLEURISSEMENT

E

L'édition 2017 est en cours, n'hésitez pas à vous inscrire pour une aventure fleurie, récompensée en fin d'année !

*Bulletin d'inscription disponible à la mairie.*



M

## RUELLES

E

Plusieurs ruelles ont été végétalisées à l'aide de semence du type « **jachère fleurie** » et de **roses trémières** : l'objectif est de progressivement permettre aux bas de murs de notre ville de s'habiller de fleurs sauvages – les premières installées se resèmeront d'elles-mêmes.

N

Cela embellit notre ville, limite un entretien aussi chronophage qu'inutile et participe à favoriser la biodiversité.

T

*Là aussi, nous vous remercions de profiter de ces fleurs avec les yeux et... seulement avec les yeux !*



## LES BUIS : la pyrale, les champignons...

Suite à de nombreuses demandes de votre part, nous partageons sur ce bulletin la manière dont nous accompagnons nos buis avec succès. Afin d'être au plus juste, nous sommes allés rencontrer à ce sujet le jardinier en chef des jardins de Marqueyssac et il nous fut bien agréable de constater que nous utilisons les mêmes méthodes !

Utilisation de « **bacillus thuringiensis** » (respecter la dilution fabricant) 2 à 3 fois par an avec pour chacun 2 passages à 10 jours d'intervalle. Ce produit, compatible avec l'agriculture biologique, permet d'éliminer les chenilles de pyrale et d'éviter leur appétit dévastateur des feuilles de buis. Attention toutefois si vous utilisez ce produit sur des buis étant à proximité de massifs fleuris : la faune auxiliaire pourrait être touchée. Soyez donc précis dans votre vaporisation et n'oubliez pas qu'il ne faut pas approcher ensuite la zone pendant 8h !

Dates de passage : au printemps, en mars/avril, dès l'apparition des premières chenilles. En juillet/août et fin septembre/début octobre, toujours en surveillance des chenilles.

**Renforcement des buis** par utilisation de **biostimulants** : mélange ortie-prêle-consoude (respecter la dilution fabricant) tous les mois si les buis sont un peu souffreteux, sinon tous les 2 à 3 mois.

**Taille** : aux environs de fin mai, une fois que la pousse printanière est terminée. Il est impératif d'utiliser une cisaille bien entretenue. *À Brantôme en Périgord, dès cette année, c'est l'ensemble des buis qui seront entretenus à la cisaille.*

Si vos buis ont été attaqués, la meilleure solution est de couper uniquement les petits rameaux touchés et de laisser la plante repartir. Cela peut mettre plusieurs mois voire années mais faites-lui confiance, elle repartira à coup sûr !

## ÉLAGAGE

### Recommandations et responsabilité :

⇒ Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété :

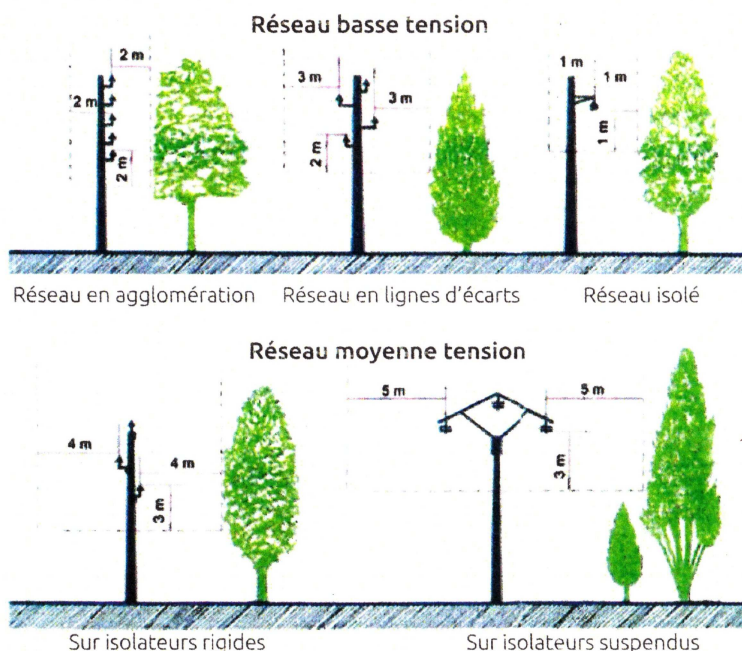
- Si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique.

OU

- Si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé, et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ces cas-là, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis (ex-ERDF) par l'envoi d'une DT-DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr).

⇒ Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

L'usage du feu peut être une source de pollution de l'air et d'incendie et il convient de protéger les populations contre ces risques. Dans ce contexte, les solutions alternatives au brûlage des déchets verts (broyage, paillage, compostage, collecte et mise en déchetterie...) doivent être privilégiées.

Du 1er mars au 30 septembre : tout brûlage est interdit > dans un souci de simplification et d'harmonisation avec les départements voisins (notamment Gironde et Lot-et-Garonne).

Du 1er octobre à fin février :

- Pour les particuliers :
  - > brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage OU issus des travaux d'entretien (taille, tonte, etc.) > soumis à déclaration en mairie au moins 3 jours avant (règles de sécurité, voir ci-dessous) ;
- Pour les professionnels :
  - > Interdit

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages :

- ♦ Les brûlages ne peuvent être pratiqués **qu'entre le 1er octobre au dernier jour de février, entre 10h et 16h, hors situation exceptionnelle (pollution atmosphérique...)**.
- ♦ Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après **établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie**.
- ♦ Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieur à 5 m/s ou 20 km/h).
- ♦ **Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie** échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages :

- ♦ Avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres.
- ♦ Pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes des terres nues d'au moins 10 m de large.
- ♦ Mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- ♦ Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.

### BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La commune est à présent équipée de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il est évident que les quatre emplacements dédiés à ces bornes doivent être utilisés uniquement pour la recharge !

Afin de faciliter le contrôle des véhicules bénéficiaires, les propriétaires de véhicules électriques sont invités à apposer un disque vert qu'ils pourront retirer au siège du SDE 24, 7 allées Tourny à PÉRIGUEUX. Une copie de la carte grise du véhicule devra être remise.

L'ensemble des modalités relatives aux conditions d'utilisation des infrastructures, les tarifs de la recharge et la localisation des bornes, sont désormais sur le site Internet [mobive.fr](http://mobive.fr).





# BRAVO!

Félicitations à la classe de 3<sup>ème</sup> B du collège qui est arrivée 2<sup>ème</sup> du Rallye mathématique d'Aquitaine 2017 dans la catégorie « 3<sup>ème</sup> de Dordogne ».

Ce sont, pour cette 26<sup>e</sup> édition, 7 200 élèves, soit 241 classes, qui ont planché le 13 mars dernier sur diverses énigmes.

La remise des prix a eu lieu le 31 mai dans les grands salons de la préfecture, à Périgueux. À cette occasion, M. Dantas, professeur de mathématiques, a accompagné une partie des élèves qui ont été reçus par Mme La Préfète, Mme l'Inspectrice d'académie, les organisateurs du rallye ainsi que plusieurs élus.

Après la remise du diplôme et des divers cadeaux pour la classe, tous se sont retrouvés autour d'un rafraîchissement bien mérité !



V  
I  
E

S  
C  
O

L  
A

I  
R  
E



## VISITE PARLEMENTAIRE

Le 7 avril dernier nous avons reçu, dans nos écoles maternelle et élémentaire, Mme Colette Langlade, alors députée de notre circonscription, en visite dans notre belle cité.

Elle a ainsi pu constater que les tableaux numériques, pour lesquels nous avons bénéficié d'une aide parlementaire, étaient bien installés.

Les enfants et les maîtres, de la maternelle au CM2, ont pris plaisir à lui expliquer toutes les applications possibles de ce nouveau matériel, en place depuis la rentrée.

Grâce à cet équipement, les plus grands ont pu raconter, avec beaucoup de fierté, leur échange avec le spationaute français Thomas Pesquet, depuis l'espace. Nos petits linguistes, eux, ont expliqué, en occitan, à Mme Langlade l'intérêt de cette nouvelle méthode d'apprentissage.

T  
O  
U  
R  
I  
S  
M  
E

## SUPERIGUEUX

Cette année encore, la commune bénéficie de la promotion touristique mise en œuvre par l'agglomération périgourdine et nous l'en remercions. De grandes et très belles affiches de Brantôme en Périgord, que certains ont eu la bonne surprise de découvrir, égalaient le métro parisien.

Une aubaine pour notre cité qui, élément non négligeable, bénéficie de cette publicité sans contribution financière.



## Quand l'art s'installe à Brantôme en Périgord...

Comme vous pouvez le voir ci-contre, le *Monstre de la Dronne* a récemment pris place sur l'îlot entre le Jardin des Moines et les berges du quai Bertin.

Nous remercions le sculpteur métal, **Olivier XIX**, pour ce don.

D'autre part, devant le succès de *Mérodie* auprès des Brantômais et des visiteurs de notre belle cité, nous envisageons de proposer une souscription afin d'acquérir cette œuvre qui a bien trouvé sa place sur le « belvédère » à côté du pont Porte-rivière, avec l'abbaye en arrière plan.

Si cette idée vous séduit, merci de vous faire connaître à la mairie.



## LA B.V.B.

Pour la 2e année, le 4 juin dernier avait lieu la BVB, une course concoctée tout particulièrement pour notre territoire entre Brantôme en Périgord, Valeuil et Bourdeilles. En raison d'un calendrier chargé (week-end de la Pentecôte ! et plusieurs manifestations en même temps), moins de participants étaient au départ – 200 coureurs et une centaine de randonneurs – de cette 2e édition dont le départ et l'arrivée se faisaient cette année à Bourdeilles. Pour le 2nd relais à Brantôme en Périgord, les coureurs ont eu le plaisir de passer par la cour de l'abbaye pour suivre le parcours troglodytique, avec l'accord de M. Couvy, président de la communauté de communes Dronne et Belle et de M. Martinot, vice-président en charge du tourisme que nous remercions.



### NOUS TENONS ÉGALEMENT À REMERCIER :

- Thierry Merlet et toute sa sympathique et dynamique équipe toujours aussi professionnels ;
- tous les bénévoles qui ont rempli leurs missions avec le sourire et sans qui rien ne pourrait se faire, avec une mention spéciale pour **une nouvelle association, « Run Plaisir\* », particulièrement impliquée ;**
- les commerçants partenaires ;
- le sculpteur, Philippe Stemmelen, pour la réalisation des trophées ;
- les services administratif et technique de la commune ;
- les communes partenaires : Valeuil et Bourdeilles ;
- la communauté de communes Dronne et Belle, ses services administratif et technique.

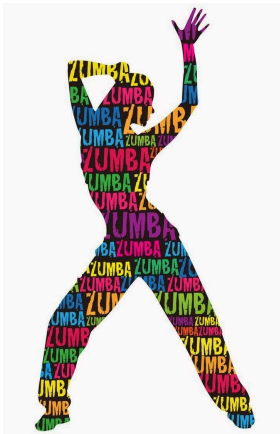
Et bien sûr, nous félicitons les lauréats dont une Brantômaise, Clara Bernegoue, arrivée 1ère au classement féminin avec un chrono de 2h52'45 !

Les randonneurs ont débuté leur marche à Brantôme, en traversant le Moulin du Couvent, dont M. Martinot avait gentiment laissé l'accès pour l'occasion. →



© Christian Neycenssas

\*Pour tous renseignements : [runplaisir24@gmail.com](mailto:runplaisir24@gmail.com)



## L'association FOKSABOUG' vous informe pour la rentrée...

L'association est présente sur plusieurs communes :

- à Champagnac-de-Belair : cours de ZUMBA, les lundis soir de 19h à 20h et de 20h à 21h ;
- à Villars : cours de ZUMBA pour les enfants, les mercredis après-midi de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 ;
- à Condat-sur-Trincou : cours de ZUMBA, les mercredis soir de 19h15 à 20h15 ; et cours de FITNESS de 20h15 à 21h15 ;
- au gymnase de Brantôme en Périgord : cours de FITNESS les vendredis soir, de 18h30 à 19h30 ; et cours de STEP de 20h à 21h.

Les cours de zumba enfants sont donnés par Chiara Pigionatti et les cours de zumba adultes par Laure Desmaison, également présidente de l'association.

A noter que le BOKWA, nouvelle discipline de FITNESS, sera enseignée à Brantôme en Périgord et à Condat-sur-Trincou par Delphine Frémont, éducateur Fitness à partir de la rentrée 2017.

Pour tous renseignements, vous pouvez consulter la page FACEBOOK : ASSO FOKSABOUG' ou contacter Delphine Frémont au 06-83-32-75-16.

## DATES A RETENIR...

### EN OCTOBRE :

- 1er : Vide-grenier d'automne au Jardin des Moines - Brantôme Animations
- 7 et 8 : Festival « L'Histoire se livre » et Prix littéraire - Les Amis de Brantôme
- 7 : Sortie « Les chemins d'Alaije »
- 14 : Conférence et animations environnement organisées par la commune.

### EN NOVEMBRE :

- 5 : Thé dansant à la salle du Dolmen - Brantôme Passion Collection
- 12 : Récital de piano à la salle du Dolmen - Les Amis de Brantôme
- 18 : Loto du tennis
- 19 : Vide-grenier spécial enfants à la salle du Dolmen - Brantôme Animations
- 25 : Sortie mycologique - Alaije
- 26 : animation organisée par « les Enfants d'avant » à la salle du Dolmen

### EN DÉCEMBRE :

- 9-10 : Téléthon
- 13 : Fête de la lumière
- 31 : Réveillon de la St Sylvestre - Brantôme Passion Collection

Vous trouverez  
chez vos commerçants brantômains  
un dépliant avec  
toutes les animations estivales  
(de mi-juin à fin septembre).

## SANS OUBLIER...

**Union périgourdine des mutilés, réformés  
et anciens combattants**  
\*Section de Brantôme en Périgord

### **Mardi 15 août :**

09 h 30 – Cérémonie à Puy de Fourches pour les combattants tombés lors des combats de la libération. Messe et commémoration.

### **Samedi 11 novembre :**

11 h 00 – Messe en l'Église Saint-Pierre de Brantôme.

12 h 00 – Commémoration de l'armistice de 1918 devant le monument aux Morts.

### **Mardi 5 décembre :**

10 h 00 – Hommage national annuel aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie à Coursac.

## \* MAIRIE : NOUVEAUX HORAIRES

à partir du 1er SEPTEMBRE 2017

Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Il y aura bien sûr toujours la possibilité de venir en mairie sur rendez-vous après 17h ou le samedi.



Prochaines  
séances CINÉMA

20h30

Salle du Dolmen

13 septembre

18 octobre

15 novembre

13 décembre

20 décembre

27 décembre

CINÉMA PLEIN AIR

• BRANTÔME •

COUR ABBAYE - repi Salle du Dolmen

MER. 12 JUILLET

ENTRÉE 5€  
5 places : 20€



2e SÉANCE  
CINÉMA PLEIN AIR  
JEUDI 10 AOÛT

## PERMANENCES DANS L'ABBAYE

### Mairie - Horaires d'ouverture \*

Lundi au jeudi : 9h - 17h

Vendredi : 9h - 16h

Fin de journée et samedi : sur rendez-vous

### FNATH et mutilés du travail

2e lundi du mois : 9h - 10h

### ADIL 24

2e vendredi du mois : 9h - 12h

### Mme le Maire

Tous les jours sur rendez-vous.

### Adjoints

Sur rendez-vous.

### Bibliothèque communautaire

Mardi : 9h-12h

Jeudi : 16h-18h30

Vendredi : 8h30-12h

### Contact :

mediathequebrantome@dronneetbelle.fr

05-53-05-94-21

## DÉCHETTERIE (05.53.35.01.12)

Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h

Le samedi : 9h - 12h et 14h - 16h45

(Sauf jours fériés.)

### État civil

(depuis  
oct. 2016)

3 naissances

5 mariages

48 décès



### Encore des rumeurs sans aucun fondement : **NON, la mairie n'a pas interdit le bal des pompiers !**

Cette décision a été prise en toute liberté par l'amicale des sapeurs pompiers. Ces derniers sont en effet beaucoup sollicités pour intervenir dans les opérations de secours aux personnes et aux biens et pour suivre des formations en plus de leurs activités professionnelles. Chacun peut comprendre qu'ils aient renoncé à passer de nombreuses heures à préparer cette manifestation.

**Nous avons bien sûr une pensée toute particulière pour notre regretté collègue**

**RAYMOND BOUCAUD**

qui nous a quitté le 18 avril dernier,

ainsi que pour son épouse, son fils, ses petits-enfants et toute sa famille.

Nous vous informons que Mme Sylvette Bouillaud lui a succédé au sein du conseil municipal et M. Cyrille Liénard en qualité de conseiller communautaire.



Boulevard Charlemagne - Abbaye - 24310 Brantôme en Périgord  
Tél. : 05-53-05-70-21 / Fax : 05-53-35-45-18 - [mairie@brantomeenperigord.fr](mailto:mairie@brantomeenperigord.fr) -  
[www.brantomeenperigord.fr](http://www.brantomeenperigord.fr)

Directrice de publication : Monique Ratinaud - Conception / rédaction : Malaurie Gout Distinguin

*Le bulletin est distribué par vos élus.*